



RCM-64-9

La commission d'Évaluation à Bangui

0-15 Terre-rouge foncé, sable argileux, uniforme à grainéux, cohésion généralement bonne ;

15-30 Terre-rouge, argileux collant, polyédrique stable ;

30-120... terre-rouge foncé, argileux, polyédrique, meuble, bonne cohésion, préservation radiologique bonne.

Cette zone est recouverte par un affaissement de gravillons ferrugineux d'environ 300 m. de large, sur la pente au Nord de la maison.

Autour de la source et dans le coin Nord-Est, le sol est plus clair et moins argileux mais conserve une bonne structure.

A l'entrée de la concession, le sol est, en profondeur, du type terre-rouge foncé argileux, mais il est recouvert par une couche de sable grossier de 50 cm à 1 m. d'épaisseur.

Notes complémentaires :

Les sols terre-rouge foncé, argileux, présentent les caractéristiques suivantes :

Structure bonne et stable ;

Préservation radiologique et de la structure

Les sols noirs, argilo-sablonneux présentent à peu près les mêmes caractéristiques avec :

Une structure plus massive

Un drainage plus lent

Une rétention en eau un peu plus faible.

Les sols recouvrant sableux ont des caractéristiques très différentes :

Structure particulière massive, cohésion très faible;

Risques de lessivage très importants

Drainage très rapide;

Rétention en eau très faible dans l'horizon sableux;

Pénétration racinaire facile

Fonctionnement en éléments fertilisants probablement faibles;

Grande épaisseur de l'horizon mobile.

Les sols noir-rouge et noir ont des caractéristiques physiques convenant parfaitement à des cultures arborives telles que le caféier et les arbres fruitiers (agrumes, avocats, manguiers); les premiers pourraient porter des cultures de théiers d'Asie si les conditions de climatologie et d'altitude le permettent.

Les sols à recouvrement peuvent aussi être utilisés pour les caféiers ou les vergers mais ils sont de valeur nettement inférieure et risquent de se lessiver très rapidement.

Les sols les plus argileux conviennent aussi aux cultures maraîchères à condition de prévoir un apport régulier d'engrais et surtout de matière organique.

L'ensemble de la concession française présente
des cas d'une valeur moyenne nettement supérieure
à ceux observés généralement autour de Bengui.

Bengui, le 19 mai 1951